

Attaque au marteau sur le parvis de Notre-Dame : le procès reporté

mardi 3 mars 2020, par [Thémis](#)



Dans l'après-midi du 6 juin 2017, un homme, Farid I., agresse une patrouille de policiers sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris en blessant l'un d'entre eux avec un marteau sans que ses jours ne soient en danger. Il est rapidement intercepté par d'autres agents présents sur les lieux avant d'être transporté à l'hôpital puis placé en garde à vue.

Le suspect, un universitaire algérien, était arrivé en France en 2014 afin d'effectuer une thèse. Quelques années plus tard, ce doctorant au parcours brillant est près de comparaître devant une Cour d'assises spécialement composée pour « tentative d'assassinats sur personnes dépositaires de l'autorité publique » et « associations de malfaiteurs terroriste criminelle ».

En sus de la problématique majeure liée au climat terroriste qui menace directement les citoyens français depuis de nombreuses années, cette attaque pose la question de l'atteinte récurrente dont l'institution policière est victime.

Ici encore, les forces de l'ordre ont été prises pour cible ; après l'attentat avorté aux bonbonnes de gaz du 4 septembre 2016 qui avait blessé des agents de police en exercice, ou encore l'attaque terroriste survenue sur l'avenue des Champs Elysées le 20 avril 2017 qui avait entraîné la mort d'un policier. En octobre 2019, l'institution policière sera à nouveau touchée en son cœur avec le passage à l'acte d'un employé radicalisé au sein de la Préfecture de police de Paris qui coûtera la vie à quatre fonctionnaires.

Initialement prévu à partir du 26 février dernier, le procès de Farid I. a dû être reporté puisque l'accusé n'était plus représenté par un avocat.

L'audience à laquelle la FENVAC participera en tant que partie civile ne pourra se tenir que lorsque Farid I. aura désigné un avocat pour sa défense.

Source photo : RFI